

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt trois

En exercice : 9 Le 9 juin à 20 heures 00

Présent : 7 Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Votants : 9 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jérôme VRAY, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, conseillers municipaux.

Excusés : Mr Jean-Baptiste WILLAUME donne pouvoir à Madame Christelle MASSON, Mme Cindy CHARLES donne pouvoir à Monsieur Laurent GRIOT

Secrétaire de séance : Mme Vanessa ZIGLER DESTOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Roche souhaite effectuer des réparations et une remise en état des murs intérieur de deux appartements mis en location au 250 rue Antoine Lugnier et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n° 2 de 1 085 000€**) en vue de participer au financement des réparations et de la remise en état des murs intérieur de deux appartements mis en location au 250 rue Antoine Lugnier à hauteur de 5871 € HT maximum.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 09 juin 2023

Le secrétaire de séance
Vanessa ZIEGLER DESTOUR



Le Maire
Christelle MASSON

